



GOVERNEMENT DU NUNAVUT POSSIBILITÉ D'EMPLOI

Poste : Enseignante principale ou enseignant principal, Programmes de cuisine
Ministère : Collège de l'Arctique du Nunavut

Localité : Cambridge Bay (Nunavut)
N° de référence : 051-083019-SIC-14549

Salaire : 95 882 \$ à 108 810 \$ par année (37,5 heures/semaine)

Indemnité de vie dans le Nord : 19 716 \$ par année

Syndicat : Syndicat des employés du Nunavut
Logement: UN LOGEMENT DU PERSONNEL SUBVENTIONNÉ EST PRÉVU POUR CE POSTE

Type d'emploi : Permanent

Date de clôture : Jusqu'à ce que le poste soit pourvu

Il s'agit d'un poste de nature délicate, aussi une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires est requise.

Relevant du président, Formation industrielle, l'enseignante principale ou l'enseignant principal des programmes de cuisine gère le personnel des programmes de cuisine et l'ensemble de la prestation des programmes de formation des cuisiniers et aides-cuisiniers. Ses responsabilités organisationnelles incluent notamment l'administration des programmes de cuisine financés par des tiers, la supervision de la budgétisation et d'autres aspects financiers, et d'assurer la reddition de comptes des différents programmes.

La ou le titulaire du poste gère les installations de formation du campus et les stocks d'équipement, d'outils et de fournitures, y compris les stocks de fournitures servant à la prestation des programmes connexes offerts à travers le Nunavut. À titre de membre clé de l'équipe de direction, la ou le titulaire agit comme leader éducatif et administratif des programmes d'apprentissage des métiers et est en partie responsable de l'actualisation de la stratégie de formation aux métiers du GN.

La candidate recherchée ou le candidat recherché possède une attestation de compagnon-cuisinier délivrée à la suite d'une formation formelle. Un certificat ou un diplôme (en éducation des adultes) est considéré comme un atout. La candidate ou le candidat retenu possède un brevet d'enseignement canadien ou est admissible à en obtenir un ou, encore, un certificat d'enseignement aux adultes. Les autres expériences acquises incluent notamment :

- Deux années d'enseignement professionnel ou technique à des étudiants ou de mentorat d'apprentis.
- Trois années d'expérience professionnelle progressive dans le domaine de l'enseignement.
- Deux années d'expérience de gestion ou de supervision.

Pour postuler, veuillez acheminer une lettre de motivation accompagnée de votre CV à hr@arcticcollege.ca. Veuillez inclure le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Les personnes qui désirent profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doivent explicitement indiquer qu'elles y sont admissibles.
- Certains postes nécessitent une vérification de casier judiciaire satisfaisante. Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte de sa candidature.
- Les descriptions de poste sont disponibles par télécopieur, par courriel ou sur le site web du gouvernement.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.

COORDONNÉES : Conseiller en dotation et en ressources humaines
Collège de l'Arctique du Nunavut
C. P. 990, Rankin Inlet (Nunavut) X0C 0G0
www.arcticcollege.ca

Tél. : 867 645-4170, poste 5515
Télec. : 867 645-2387
Courriel : hrkiv@arcticcollege.ca



GOUVERNEMENT DU NUNAVUT POSSIBILITÉ D'EMPLOI

La connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'Inuit Qaujimagatuqangit est un atout, tout comme la capacité à parler l'inuktitut ou l'inuinnaqtun.

Une combinaison jugée acceptable de niveaux d'instruction et d'expérience pourrait être prise en considération.

Pour postuler, veuillez acheminer une lettre de motivation accompagnée de votre CV à hr@arcticcollege.ca. Veuillez inclure le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Les personnes qui désirent profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doivent explicitement indiquer qu'elles y sont admissibles.
- Certains postes nécessitent une vérification de casier judiciaire satisfaisante. Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte de sa candidature.
- Les descriptions de poste sont disponibles par télécopieur, par courriel ou sur le site web du gouvernement.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.

COORDONNÉES : Conseiller en dotation et en ressources humaines
Collège de l'Arctique du Nunavut
C. P. 990, Rankin Inlet (Nunavut) X0C 0G0
www.arcticcollege.ca

Tél. : 867 645-4170, poste 5515
Télec. : 867 645-2387
Courriel : hrkiv@arcticcollege.ca